



APPEL A PROJETS 2021

« En faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie »

CONTEXTE

La contribution de la branche Famille à la politique du logement est réaffirmée dans la Convention d'Objectifs et de Gestion signée avec l'État pour la période 2018-2022, notamment en matière de lutte contre les logements non décents et en faveur du soutien à l'accès et au maintien dans le logement. Elle y participe au titre de la solvabilisation des ménages grâce au versement des aides au logement, de ses interventions sociales à travers une offre de service globale d'accompagnement des familles, ainsi que par un soutien technique et financier d'instances partenariales ou d'opérateurs partenaires de terrain.

En complément de ces leviers d'intervention, la Caf dispose avec le « fonds publics et territoires », d'un outil supplémentaire pour renforcer sa contribution aux politiques locales du logement afin de **promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles.**

OBJECTIFS

En cohérence avec les orientations nationales, La Caf du Loiret encourage l'émergence de projets facilitant l'accès au logement des jeunes et des familles en lien avec les besoins du territoire et des publics.

ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont concernés prioritairement par ce fonds, les projets visant l'émergence d'habitats alternatifs (logements intergénérationnel, solidaire, partagé, adapté) de type location / colocation / intermédiation locative ; Ces logements doivent être mis à disposition au titre d'une résidence principale.

Sont concernés en complément et en fonction des fonds disponibles les projets visant la création de services et d'actions visant à rendre effectif l'accès au logement des jeunes (décohabitation/autonomie, mobilité professionnelle,...) et des familles, par une meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement et un renforcement de l'accompagnement à l'entrée dans les lieux.

Les dépenses liées à la mise en œuvre du projet peuvent être des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

PUBLICS VISES :

- Jeunes adultes (- de 30 ans)
- Familles

PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES :

Les projets répondant à ces objectifs peuvent être portés par tout type d'opérateur du logement.

EXCLUSION

Cet appel à projet n'a pas vocation à financer les activités et services existants et déjà couverts par un financement Caf (PS/ fonds locaux) au titre de leur activité et fonctionnement quotidien (comme par exemple les Fjt, Claj, services communaux ou départementaux d'information sur le logement, ...), ni le fonctionnement pérenne des structures ou services qu'il aura permis de créer.

EXAMEN DES DOSSIERS

Les projets seront examinés au regard des objectifs poursuivis par l'action en concordance avec les attendus de la Caf.

De plus, il sera porté une attention particulière à (au) :

- la sécurisation des parcours locatifs
- la capacité à toucher les jeunes confrontés à des difficultés dans l'accès au logement
- le nombre de logements créés
- la nature du projet
- le type de contrat du logement
- le territoire concerné

Un co-financement partenarial avec d'autres financeurs est obligatoire.

BILAN/ EVALUATION

Le porteur de projets précisera les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de vérifier que les objectifs sont atteints et interrogera la pertinence de l'action ainsi que son impact.
Une évaluation détaillée sera à transmettre à la Caf.

MODALITES :

Les documents annexés (fiche de présentation, budget prévisionnel) sont à compléter, accompagnés des pièces justificatives.

Les projets éligibles aux Fonds Publics et territoires seront soumis à la décision de la Cnaf et seront priorisés et financés au regard de l'enveloppe limitative dont dispose la Caf du Loiret.

Aucune subvention ne peut être accordée pour des acquisitions ou travaux déjà réalisés avant la notification de la Caf.

L'ensemble du dossier est à retourner par mail uniquement, à l'adresse suivante :
uasf.orsans@caf.fr

Date limite de réception des dossiers le 15 juin 2021

Pour toute demande de renseignements merci de prendre contact :

Marianne PIERRE, Conseillère technique départementale logement

marianne.pierre@caforleans.cnafmail.fr

02.38.51.50.11

ANNEXES :

Fiche de présentation

Budget prévisionnel investissement / fonctionnement

Liste des pièces justificatives